

Taxes de séjour



VALIDATION ET MODIFICATION DES DÉCOMPTES

*Hôtels, B&B,
Hébergement de groupe,
Auberge de jeunesse,
Ecole à la montagne,
Camping, Caravanes,
Camping-car.*

DÉMARCHE OBLIGATOIRE

Tous les hébergeurs (professionnels et non professionnels) recevront, selon une fréquence définie (mensuelle, trimestrielle ou annuelle), un e-mail automatique d'Easycheck-in les invitant à vérifier et valider leurs décomptes de taxe de séjour.



Cette validation est obligatoire. Sans elle, les communes ne pourront pas émettre les factures correspondantes et des frais administratifs pourront être appliqués en cas de retard.

L'enregistrement quotidien des clients sur la plateforme permet de :

- Envoyer le Pass d'Enhaut aux clients
- Maintenir un registre des hôtes à des fins de police
- Générer des statistiques pour soutenir le développement touristique régional





A

CONNEXION

checkin.pays-denhaut.ch



PAYS-D'ENHAUT

CHÂTEAU-D'ŒX | ROUGEMONT | ROSSINIÈRE

SE CONNECTER

Mot de passe oublié ?
Demander un nouvel accès

Vos identifiants vous ont été transmis via un courrier postal de *Pays-d'Enhaut Région Économie et Tourisme*.

En cas de perte du mot de passe, vous pouvez utiliser l'option *Demander un nouvel accès*.



PAYS-D'ENHAUT

CHÂTEAU-D'ŒX | ROUGEMONT | ROSSINIÈRE



B

ACCÉDER AU FORMULAIRE

- 1 - Cliquer sur *Hébergement*
- 2 - Puis *Mon hébergement*
- 3 - Aller ensuite sur l'onglet *Taxe de séjour*



HOME

Accueil

Clients

Demande de support

Hébergements

Mon hébergement

Votre hébergement

Informations

Clients

Taxe de séjour

Interfaces

PERET Accueil

Général

Nom/Prénom	Capt Caril
Adresse complète	Place du Village 6 1660 Château-d'Oex
Email	info@pays-denhaut.ch
Géolocalisation	46.4734471;7.130516099999999
Type d'hébergement	Agence Immobilière
Secteur de facturation	Rougemont Rossinière Château d'Oex
Statut	actif



PAYS-D'ENHAUT

CHÂTEAU-D'OËX | ROUGEMONT | ROSSINIÈRE



C

STATUT DES DÉCOMPTES

- 4 - Vos décomptes peuvent avoir trois statuts :

À valider : en attente de votre action

Transmis pour facturation : après validation

Facturé : une fois la facture envoyée par la commune

Vous devez valider chaque décompte dans l'ordre chronologique.

Un décompte ne peut pas être validé si celui du mois précédent ne l'a pas été.

Liste des décomptes des taxes de séjour

Le décompte est généré automatiquement le 1er jour suivant la fin de votre période de facturation (chaque mois, trimestre, semestre, année ou saison).

Imprimer

Rafraîchir

Début	Fin	Nuitées adultes - taxées	Nuitées enfants	Nuitées adultes - exemptées	Forfaitaire	Validé par	Date de validation	Statut
01 février 2025	28 février 2025	901	334	0	12			À valider
01 janvier 2025	31 janvier 2025	1011	164	186	0	PERET Accueil	27 février 2025	Transmis pour facturation
01 décembre 2024	31 décembre 2024	522	615	0	0	ROOT	31 janvier 2025	Ignoré



PAYS-D'ENHAUT

CHÂTEAU-D'ŒUX | ROUGEMONT | ROSSINIÈRE

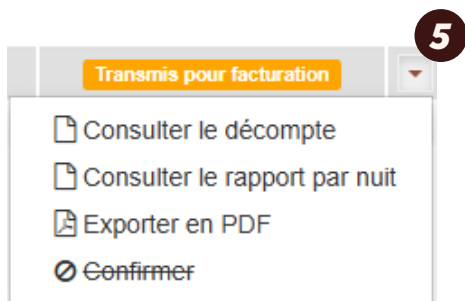


D

DÉTAIL MENSUEL

- **5** - Accéder au détail mensuel en cliquant sur la flèche sur la droite de la ligne puis *Consulter le décompte*

D'autres options comme Consulter le rapport de nuitée ou Exporter en PDF sont également à disposition.



Méthode de calcul :

Le calcul est basé sur les règlements de taxe de séjour des trois communes.

- La taxe de séjour est calculée par personne et par nuit.
- Pour les réservations courant sur deux mois, chaque nuitée est attribuée au mois correspondant.

Exemple : un séjour se déroulant du 28 janvier au 2 février sera comptabilisé comme suit : les nuitées du 28 au 1^{er} février sont facturées en janvier, la nuitée du 1^{er} au 2 février sera facturée en février).





E

MODIFIER UN DÉCOMPTÉ

Si votre décompte est correct, passez à l'étape suivante.
Sinon, suivez cette procédure :

Accédez à la réservation du client

- 6 - Cliquer sur *Client* dans le menu de gauche, puis sur *Liste*.
Saisissez le nom ou prénom du client dans le champ *Nom* et appuyez sur Enter.

Modifier le décompte

- 7 - Cliquer sur la flèche du menu déroulant à droite de la ligne concernée pour accéder aux modifications - 8 - .

6

PERET Accueil

HOME

Accueil

Clients

Liste

Importer

Demande de support

Hébergements

Liste des clients

Exportez | Imprimez | Actualisez

Nom	Date	Pays	Etat	Adultes	Enfants	Pass d'Enhaut	Taxe de séjour
Rossbacher Dina	01.10.2024 - 30.09.2025	Suisse	actif	6	0	✓✓	✓
Kiener Patrick 1250 Nyon	01.11.2024 - 30.04.2025	Suisse	actif	2	0	✓✓	✓
Berger Michel Rue du Vb 1609 Rougemont	16.12.2024 - 30.04.2025	Suisse	actif				
Karlén Samuel et Katharine 1024 Chemin de l'Orme 114 - Ecublens	19.12.2024 - 30.04.2025	Suisse	actif				

Détails

Envoyer les Pass d'Enhaut par email

Gérer les cartes

Lien web pour le client

Afficher QR formulaire

Nouveau séjour

Diviser le séjour

Attacher un document

8 Modifier

Supprimer

Annuler

7





F

MODIFIER UN DÉCOMPTÉ

- 9 - Cliquer sur l'onglet *Séjour* pour modifier les dates
- 10 - Cliquer sur l'onglet *Participants* pour modifier le nombre de personnes
- 11 - et ajouter ou supprimer d'éventuelles personnes exemptées

Ne pas introduire de montant dans la taxe de séjour.

> Le calcul se fait automatiquement.

- 12- Valider en bas à droite.

Modifier client: Kien Patrick -
 Veuillez remplir les champs ci-dessous

Identification

Adresse

9 Séjour

10 Participants

Réservation facturée via Airbnb: ☐
Veuillez ne cocher cette case uniquement si une taxe de séjour a été perçue par Airbnb

Nombre total d'adultes:
Insérez le nombre d'adultes dès 16 ans, y compris le responsable du groupe et les exemptés

Nombre total d'enfants:
Insérez le nombre d'enfants de 6 et 15 ans, y compris les exemptés

11 Exemptés adultes:

Nombre d'adultes exemptés de la taxe de séjour

Dont

Total des taxes de séjour (CHF):

Si une valeur supérieure à 0 est saisie, la taxe de séjour sera calculée sur cette base. Cette valeur convenue remplace le calcul automatique basé sur le nombre de personnes X le nombre de nuitées. Elle est fixée conformément au règlement d'application : 10 % du prix net de location, avec un minimum de 20 CHF.

12

Valider

Annuler





FINALISER ET CONFIRMER

- 12 - Retourner dans *Taxe de séjour*.
 - 13 - Vérifier les modifications appliquées en consultant le décompte.
 - 14 - Confirmer le décompte en cliquant sur *Confirmer*
- Le statut passe à **Transmis pour facturation**.

La commune vous enverra ensuite la facture correspondant au montant total de la période concernée.

HOME

Accueil

Clients

Demande de support

Hébergements

Mon hébergement

Votre hébergement

Informations Clients **Taxe de séjour** Interfaces

Liste des décomptes des taxes de séjour

Le décompte est généré automatiquement le 1er jour suivant la fin de votre période de facturation (chaque mois, trimestre, semestre, année ou saison).

Début	Fin	Nuitées adultes - taxées	Nuitées enfants	Nuitées adultes - exemptées	Forfaitaire	Validé par
01 février 2025	28 février 2025	901	334	0	12	
01 janvier 2025	31 janvier 2025	1011	164	186	0	PERET ACCO
01 décembre 2024	31 décembre 2024	522	615	0	0	ROOT

13 A vérifier

Consulter le décompte

Consulter le rapport par nuit

Exporter en PDF

14 Confirmer

